

Sujet : [INTERNET] À l'attention de la commissaire-enquêtrice

De : Henri Souchay

Date : 17/05/2023 15:26

Pour : pref-projet-synova@eure.gouv.fr

Chère Madame,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la dégradation régulière depuis plusieurs années, et les risques accrus sur l'environnement, que représente le site Synova de Tillières-sur Avre et son extension objet de l'enquête.

Présents à Tillières depuis plus d'une décennie, nous avons observé l'accroissement régulier de l'impact de ce site sur l'environnement naturel unique que constitue la vallée d'Avre, ainsi que sur le village.

Il est louable de chercher à recycler des plastiques. Toutefois, implanter et développer une telle industrie dans une zone inondable, à proximité d'un site protégé et d'un cours d'eau, disposant d'accès routiers très limités par l'urbanisme ancien d'un village au patrimoine préservé ; une telle extension, disons-nous, relève du non-sens écologique.

Plusieurs épisodes de pollution ont émaillé récemment les abords du site Synova, qu'il s'agisse de pollution sonore largement accrue dans les dernières années, de billes de plastique régulièrement et abondamment retrouvées dans et aux abords de l'Avre, qui empoisonnent ou étouffent poissons et oiseaux, jusqu'à l'explosion récente d'un réservoir de talc. Vous savez sans doute que le caractère inerte de cette poudre a été récemment remis en question dans un procès retentissant, compte tenu de la présence fréquente d'amiante dans le minerai dont elle est issue.

Des accidents peuvent certes survenir, toutefois la régularité de ceux-ci laisse penser que l'entreprise concernée, en dépit des profits massifs qu'elle réalise par ailleurs, n'a jamais pris ces problèmes environnementaux au sérieux. Au regard de cet historique, approuver un tel projet sur la base de simples déclarations de ses promoteurs nous paraît excessivement naïf et revient à sacrifier le site et ses environs, aval notamment, ainsi que les investissements environnementaux dont ils ont pu bénéficier. Si les pouvoirs publics devaient engager leur responsabilité en approuvant un tel projet, nous craignons que les conséquences environnementales ne tarderont pas à se concrétiser, ce qui ne serait pas sans conséquences politiques, à une période où la conciliation des enjeux écologiques et économiques voit de nouvelles attentes émerger.

Dans l'attente de lire vos conclusions, je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire-Enquêtrice, ma respectueuse considération.

Henri Souchay,
Directeur de recherche dans l'industrie médicale

27570 Tillières-sur-Avre

Envoyé de mon iPhone